

15 Septembre 2005.

218 P NP DM199

Bape,
A la coordonnatrice du secrétariat de la commission,
575, rue St-Amable, b.2.10
Québec,
GIR 6A6

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Mémoire sur le Parachèvement de l'autoroute 30 Échangeur Jean-Leman (Candiac)

Messieurs les commissaires,

Je suis résident de Saint-Constant et je m'intéresse de près à tout ce qui peut affecter mon environnement et ma qualité de vie. J'ai pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'échangeur Jean-Leman intitulé «le parachèvement de l'autoroute 30, de l'autoroute 15...».

Personnellement, je trouve que ce projet ne tient pas compte du «Cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021». Un des objectifs visés par ce Cadre d'aménagement est d'optimiser les espaces actuellement disponibles en milieu urbain. Je considère qu'un projet comme celui de l'échangeur Jean-Leman va à l'encontre de cet objectif. De toute évidence, un tel projet va accroître l'étalement urbain dans ce secteur. De la même façon je trouve que le tracé sud va également favoriser l'étalement urbain.

En tant que citoyen, je suis donc préoccupé par la question de l'étalement urbain et des coûts de société que cela engendre. De plus, je suis préoccupé et inquiet face au manque de transparence et de cohérence de ce projet avec nos lois, nos institutions qui doivent les faire respectés et la question du développement durable.

Je suis donc **contre** ce projet à moins que vous soyez en mesure de convaincre la population que cette alternative qui est ficelée au tracé sud en terres agricoles est celle qui a le moins d'impact sur notre environnement.

Sans vouloir mettre en doute votre objectivité dans l'analyse des mémoires qui vous seront présentés, j'espère que l'influence politique n'aura pas sur vous le même impact qu'on a pu observer chez nos fonctionnaires du MTQ.

Denis Renaud Hébert